

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1332

présenté par
M. Questel

ARTICLE 28

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 10 :

« Sous réserve de la délibération mentionnée au quatrième alinéa du présent article, lors du renouvellement... *(le reste sans changement)*. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.